

**OBSERVATOIRE REGIONAL DES
TRANSPORTS -**

**INTERVENTION DE M. LANGLET
Région des Pays de la Loire**

CONFERENCE DEBAT DU 25 NOVEMBRE 2004

1- Le réseau TER Pays de la Loire

Le réseau TER en chiffres

↘ **29 lignes** de transport collectif

→ 13 lignes ferroviaires

→ 11 lignes routières

→ 5 lignes mixtes

↘ **210 points d'arrêts régionaux**

→ 133 points d'arrêts ferroviaires

→ 77 points d'arrêts routiers

1- Le réseau TER Pays de la Loire

Le réseau TER en chiffres

- **385 trains et 130 cars** par jour
- **30 000 voyages** par jour dans les trains
1 800 voyages par jour dans les autocars
- **40 communes** desservies par le Taxi TER

1- Le réseau TER Pays de la Loire

Le réseau routier en chiffres (2003)

- **Fréquentation** : 6,2 %
de l'ensemble du réseau
(642 200 voyages)
- **Trafic** : 6,0 %
- **Offre kilométrique** :
25,7 % (2 385 800 Km)
- **Charges** : 12 %
(6 000 000 €)
- **Recettes** : 6,4 %
(2 575 300 €)



1- Le réseau TER Pays de la Loire

Le réseau routier en chiffres (2003)

- **130 liaisons routières** sont en circulation quotidiennement
- **Parc** : plus de 40 véhicules aux couleurs de la Région
- De 1996 à 2003, augmentation de l'offre routière de **78,1 %**



II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

↪ La loi 82-1153 du 30/12/82 (L.O.T.I.)
modifiée par la loi SRU n° 2000-1208
(13/12/00) :

- La Région des Pays de la Loire a décidé de gérer directement les lignes routières TER dites de substitution

Tableau récapitulatif

Lignes	Date de reprise de la ligne par la Région
La Roche sur Yon - Fontenay le Comte Fontenay le Comte - La Rochelle La Roche sur Yon - La Rochelle	1er janvier 2004
Saumur - Château du Loir	15 juin 2004
Nantes - Poitiers	1er septembre 2005
Nantes- St Jean de Monts	1er janvier 2005
Le Mans - Saumur	1er janvier 2005
Angers- Châteaubriant	1er janvier 2006
Redon - Saint-Nazaire	1er janvier 2006
Fontenay le Comte Niort	1er janvier 2007

II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

- ↪ Objectifs des études préalables :
 - analyser et évaluer le potentiel de trafic de l'axe, en distinguant les différents segments de marché,
 - déterminer la structure de chacune des lignes régionales,
 - assurer une complémentarité optimale entre les lignes régionales et départementales et une bonne appréhension tarifaire.

II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

↳ Marché publics sous forme de 2 lots :

- - **Le 1er lot a pour objet d'assurer l'exécution des services.**
Il s'agit d'assurer l'exécution des services réguliers et de doublage
- - **Le 2ème lot quant à lui est relatif au suivi et au contrôle de la ligne.**
 - 1) contrôle de l'application du marché par le transporteur,
 - 2) interface avec le transporteur pour l'application du marché,
 - 3) formation des conducteurs sur les caractéristiques de la ligne, le système de distribution des titres de transport, la tarification
 -

II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

- ⇒ Cahier des charges au service de la qualité :
- la réalisation du service (ponctualité-régularité, information-communication, véhicule, interruption ou modification du service sans accord préalable, accueil des voyageurs par le conducteur),
 - la qualité du service (ventilation/climatisation, usage du tabac dans le véhicule, propreté et état du véhicule, délai de traitement des réclamations),
 - le respect des dispositions générales contractuelles (formation du personnel, entretien obligatoire du matériel,...).

II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

⇒ La prise en compte de l'accord social pour maintenir la continuité et la qualité du service public

II- Volonté politique d'une meilleure maîtrise de l'offre routière régionale et de sa qualité

↳ Les prestataires extérieurs : interfaces et partenaires clés de la Région et des transporteurs

1. La SNCF : la conclusion des accords de commercialisation
2. Prestataire assurant le suivi et le contrôle des lignes

III Réflexions

↳ L'Accessibilité du réseau

- Loi d'orientation en faveur des handicapés du 30 juin 1975
- Premières réflexions sur la promotion de l'accès aux lignes routières régionales des personnes à mobilité réduite (l'adaptation du matériel routier par exemple.)

III Réflexions

↪ La modernisation des points d'arrêts routiers et la mise en place d'une information dynamique